

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2024
Délibération n° DE_2024_036

Le 13 mai deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et Noémie VANDERNOOT.

Absents excusés : MASNATA Mallauray (pouvoir à LEYMAN Robert), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Secrétaire : VANDERNOOT Noémie

OBJET : Convention tripartite d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de la Drôme et la CC Dieulefit Bourdeaux. Réhabilitation de la maison des associations.

La commune souhaite mettre à jour sa réflexion sur la réhabilitation du bâtiment de la maison des associations préalablement au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

En 2017, le CAUE avait déjà accompagné la commune dans ses réflexions sur l'aménagement et l'amélioration du bâtiment, aboutissant à des principes d'aménagement, illustrés d'un scénario spatialisé.

Aujourd'hui, les élus souhaitent reprendre le travail et entrer dans une phase opérationnelle rapidement. En effet, l'amélioration de ces espaces permettrait d'accueillir 2 ou 3 salles de classe durant les travaux de restructuration de l'école, qui devront être mis en œuvre à moyen terme (mandat 2026/2032). Par ailleurs, les ambitions et le programme d'aménagement de la maison des associations devront être précisés en associant les acteurs actuels de la vie locale profondément renouvelée depuis 2017.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au CAUE de la Drôme (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dont la mission se décomposerait en 3 phases :

1. Phase de réflexion et de programmation
2. Phase d'accompagnement dans la procédure de choix de l'équipe de professionnels
3. Phase de suivi de quelques éléments de maîtrise d'œuvre

Le SDED sera sollicité pour l'accompagnement technique, sur les performances et les choix énergétiques à envisager sur le projet.

Dans le cadre de la convention proposée, le CAUE prévoit 12 jours de travail.

La commune de Bourdeaux devra s'acquitter ;

- de l'adhésion au CAUE de la Drôme pour un montant de 2 253€

- d'une participation volontaire de 3 664€ au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE

La Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux s'engage à reverser à la commune de Bourdeaux, 50% du montant total engagé pour l'étude, soit 2 958.50€

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 026-212600563-20240513-DE_2024_036-DE

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion au CAUE de la Drôme.

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite avec le CAUE de la Drôme et la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux relative à l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage sur le projet de réhabilitation de la maison des associations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

T. DIDIER

